Convocation faite le 19 février 2020

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUËT Gérard, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, CORMIER Catherine, BODIER Robert, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Fredy.

Excusés : JANITOR Angelina, MOISY Cyrille.
Absente : MOREAU Brigitte.

Monsieur MOISY Cyrille est élu secrétaire de séance.

Comptes administratifs – Exercice 2019 – N° 2020/06

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Claudine JOSSELIN, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressés par M. Gérard BEDOUET, Maire, après s'être fait présenté les budgets primitifs et les décisions modificatives,

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	Mandats émis	**Titres émis**	**Résultat N-1**	**Résultat**
Investissement	284 526,00 €	235 923,85 €	592 532,33 €	543 930.18 €
Fonctionnement	370 173,08 €	504 365,50 €	36 917,61€	171 110.03 €
Total du budget	654 699.08 €	740 289.35 €	629 449.94 €	715 040.21 €

LOTISSEMENT DU PARC

	Mandats émis	**Titres émis**	**Résultat N-1**	**Résultat**
Investissement	196 343.00 €	196 343.00 €	0 €	0
Fonctionnement	197 619.00 €	197 619.00 €	0 €	0
Total du budget	384 503.33 €	375 796.05 €	0 €	0

1- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3- Arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Comptes de gestion – Exercice 2019 – N° 2020/07

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le Receveur (Commune et Lotissement du Parc) visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de l'exercice 2019 – N° 2020/08

En application de la comptabilité M14, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif de l'exercice 2019 soit pour le budget principal un excédent de 171 110.03 €. Le résultat d'investissement fait l'objet d'un simple report soit 543 930.18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat au budget 2020 comme suit :

- 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 71 110.03 €
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000.00 €

Budget Lotissement du Parc – N° 2020/09

Le conseil municipal vote le budget « Lotissement du Parc » 2020 lequel se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation :	216 348.00 €
Recettes d'exploitation :	216 348.00 €
Dépenses d'investissement :	214 237.00 €
Recettes d'investissement :	214 237.00 €

Budget Commune – N° 2020/10

Le conseil municipal vote le budget primitif 2020 lequel se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 518 320.03 €
Recettes de fonctionnement : 518 320.03 €
Dépenses d'investissement : 780 026.21 €
Recettes d'investissement : 780 026.21 €

Subvention 2020 – N° 2020/11

Le conseil municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

ORGANISMES	**Montant accordé**
A.S. St Saturnin du Limet	800.00 €
Association Saturn'Anim	800.00 €
Comité des Fêtes St Saturnin	800.00 €
Rencontre des St Saturnin	800.00 €
Générations Mouvement - Les Ainés Ruraux	800.00 €
Associations Passions Partagées	800.00 €
Chambre des métiers (1 jeune accueilli + 1 apprenti)	90.00 €
Croix rouge	50.00 €
Sté de pêche de Congrier/St Saturnin	150.00 €
SPA Laval (0.30 € par habitant)	171.93 €
Ass des Anciens Combattants de Renazé	100.00 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	80.00 €
Alcool assistance	50.00 €
Le CAUE	100.00 €
A.F.M Téléthon53	80.00 €
Association des paralysés de France	80.00 €
La ligue contre le cancer	80.00 €
France Alzheimer	80.00 €

Avenants salle de la Métairie - 2020/12

Considérant les modifications suivantes du marché :
- Lot 1 : Travaux supplémentaires : Fourniture et pose d'un drain suite à des remontées d'humidité

Travaux en moins : Suppression des postes remblai extérieur et fourreau gaz
- Lot 6 : Remplacement de la laine de bois dans les doublages par de la laine de roche

- Lot 7 : Augmentation des surfaces à traiter suite à la démolition totale de l'existant, surface de faïence supplémentaire dans les sanitaires et plus value pour carrelage format 60/60 au lieu de 45/45

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer les avenants suivants au marché de reconstruction de la salle de la Métairie :

Lots	Entreprises	Montant HT de l'avenant	Montant TTC de l'avenant
Maçonnerie (01)	SARL MOISY	+ 234.00 €	+ 280.80 €
Cloisons sèches (06)	Entreprise ACTIS	- 377.64 €	- 453.17 €
Carrelage (07)	SARL DOMAS	+ 4 286.54 €	+ 5 143.85 €

Droit de préemption urbain - N° 2020/13

Considérant la délibération en date du 27 février 2014 instituant un droit de préemption sur les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2014,

Vu la vente de la parcelle cadastrée section C n° 252 (7, Chemin du Presbytère),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la dite parcelle.

Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année, un repas était offert par le CCAS aux personnes âgées de la la commune. Depuis la dissolution du CCAS en 2015, la commune perpétue cette tradition.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite poursuivre le repas offert aux personnes âgées de 62 ans et plus et résidant sur la commune. Les membres du conseil sont également conviés. La participation est de 10 € par personne.

Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite du repas offert aux personnes âgées résidant sur la commune et qui sont âgées de 62 ans et plus. Il aura lieu le mercredi 29 avril 2020 à 12 heures au restaurant le Marmiton. Une participation de 10 euros sera demandée aux convives.

Eclairage public : Remplacement d'une lanterne Rue Principale – 2020/14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier RE-18-001-20-20 (remplacement lanterne 253ad 001).
Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.
Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 5%	Montant total à charge de la commune
450,00 €	337,50 €	22,50 €	360,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

[✦] **Application du régime général** :

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	360 €	Imputation budgétaire en section **dépense de fonctionnement** au compte **6554**

[ ] **Application du régime dérogatoire** :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de **Fonds de concours** d'un montant de :	360 €	Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Devis

- Devis SARL MONNIER : Un devis a été demandé à la SARL Monnier pour la fabrication d'un meuble de rangement pour la vaisselle de la salle de la Métairie et pour la pose de cimaise à peindre sur les murs :

- Meuble de rangement : 1 643.53 € HT
- Cimaise : 665.94 € HT

Le conseil municipal donne son accord pour le devis MONNIER pour un montant HT DE 2 309.47 €.

- Devis Feu d'artifice : Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite renouveler le tir du feu d'artifice tiré lors du Méchoui pour un montant de 2 000.00 € TTC. Le conseil valide cette proposition. Le tir du feu aura lieu le 25 juillet 2020.

Tour de garde des élections

1er tour : Dimanche 15 mars

8 h à 10 h	Yoann HOGRET – Angelina JANITOR
10 h à 12 h	Steve ROGER – Arnaud GOHIER
12 h à 14 h	Isabelle MADIOT – Catherine CORMIER
14 h à 16 h	Robert BODIER – Delphine COURCIER
16 h à 18 h	Olivier DUTHEIL – Jérémy BRETON

Dépouillement : Gérard BEDOUET, Claudine JOSSELIN, Isabelle MADIOT, Yoann HOGRET, Olivier DUTHEIL, Catherine CORMIER

1er tour : Dimanche 22 mars

8 h à 10 h	Yoann HOGRET – Angelina JANITOR
10 h à 12 h	Steve ROGER – Arnaud GOHIER
12 h à 14 h	Isabelle MADIOT – Catherine CORMIER
14 h à 16 h	Robert BODIER – Lydia CELLIER
16 h à 18 h	Claudine JOSSELIN – Roselyne GASTINEAU

Dépouillement : Gérard BEDOUET, Claudine JOSSELIN, Isabelle MADIOT, Yoann HOGRET, Olivier DUTHEIL, Catherine CORMIER, Roselyne GASTINEAU.

Divers

- Info Qualipac Aluminium : Le groupe Pochet est entré en négociation exclusive avec PSB Industries (groupe français et familial) pour lui céder son pôle Plasturgie-Métal Qualipac. M. Turmel, directeur du site de St Saturnin confirme que cette démarche, qui pourrait aboutir à la fin du deuxième trimestre, à l'issue des processus légaux, n'aura aucun impact sur l'emploi et le mode de fonctionnement de Qualipac Aluminium à St Saturnin du Limet.